

## Commune de MONFERRAN-SAVÈS

## SÉANCE DU 6 JANVIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le SIX JANVIER à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 30 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sandrine BARRAU, M. Bertrand BESSE, M. Gêrôme BEYRIES, Mme Christine CARPENE, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE et Mme Maryelle VIDAL.

**ABSENTS** : Mme Audrey PEQUIGNOT

**SECRETAIRE**: Mme Josianne DELTEIL

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **cinq**
- présents : **treize**
- votants : **quatorze (un pouvoir de Mme Audrey PEQUIGNOT à Sandrine BARRAU)**

**ORDRE DU JOUR** :

- Démission de Madame le Maire, Josianne Delteil.
- Démission de Madame Sylvie Baylac, Conseillère Municipale.
- Possibilité de préemption du bien situé 12 rue de Gascogne
- Transfert de signature électronique à Madame Vidal
- Questions diverses

## Démission de Madame le Maire, Josianne Delteil

---

Le vendredi 18 décembre 2020 : Mme Delteil envoie une lettre de démission de ses fonctions de maire à monsieur le Préfet du Gers.

Madame Delteil ne démissionne pas de son poste de conseiller municipal. Elle souhaite, en effet, assurer la passation des dossiers en cours à l'équipe municipale et rester au service des Monferranais.

Le lundi 28 décembre 2020 :

Monsieur le Préfet accepte la démission de Madame Delteil.

A compter du 28/12/2020 Maryelle Vidal, 1<sup>ère</sup> adjointe, remplace Madame Delteil dans ses fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau maire.

La démission de Madame Delteil n'a pas d'incidence sur les délégations en cours des adjoints et conseillers municipaux, qui continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

## Démission de Sylvie Baylac, conseillère municipale

---

Le lundi 21 décembre 2020 : réception du courrier de démission de Madame Baylac (en recommandé avec accusé de réception).

Le lundi 28 décembre 2020 :

Envoi de la lettre de démission de Mme Baylac au Préfet du Gers en recommandé avec accusé de réception.

La démission de madame Baylac implique la tenue d'une élection partielle. En effet, dans les communes de 500 à 1499 habitants le nombre de membres du conseil municipal est de 15. En dessous de 15 le conseil est considéré incomplet et ne peut procéder à l'élection d'un nouveau maire.

La date des élections partielles ainsi que les modalités d'organisation de celles-ci seront transmises par le Préfet du Gers courant janvier 2021.

## Transfert de signature électronique

---

La signature électronique de Madame Delteil n'étant plus valable à compter de la date d'acceptation de la démission de Mme Delteil par le Préfet (soit le 28/12/2020), la trésorerie de l'Isle Jourdain a été contactée le 30/12 pour connaître la procédure à suivre en cas de démission du maire.

Remplacement par la 1<sup>ère</sup> adjointe dans l'attente de l'élection d'un nouveau maire (les pièces nécessaires à la mise en place de la signature électronique de Maryelle Vidal ont été transmises le 30/12/2020).

## Procédure obligatoire : possibilité de préemption du bien situé 12 rue de Gascogne

---

### **Délibération n°2021-001** refusant la préemption du bien immobilier AA75

Vote : NON à l'unanimité (14 voix)

Le conseil municipal,

vu la délibération 20032018-31 du 20 mars 2018 du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine instaurant un droit de préemption urbain sur Monferran-Savès ;

vu la délibération n°2018-063 du 28 novembre 2018 approuvant la délégation du droit de préemption de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine ;

vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien transmise par maître Julien reçue le 10 décembre 2020 pour un montant de 120 000 euros ;

après en avoir délibéré, décide que la commune ne préempte pas le bien AA75.

Fait et délibéré le 6 janvier 2021. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

## Divers

---

### Information de la démission de Madame Delteil aux salariés

Les 2 agents travaillant en mairie ont été informées par Madame Delteil le 21 décembre.

Les autres salariés ont été avertis par mail le 24/12/2020.

Les agents des services techniques ont été informés par Monsieur Laborde, président de la commission bâtiments, ERP et travaux.

Les ATSEM et le personnel de la cantine ont été informés par Madame Barrau – Bousses, présidente de la commission école, cantine et ménage.

Madame Barrau – Bousses a également prévenu la directrice de l'école, Madame Delaporte.

### Prochain Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 20 janvier 2021 à 20h15.

La secrétaire de séance,

Josianne DELTEIL



Pour le maire démissionnaire,

La 1<sup>ère</sup> adjointe,

Maryelle VIDAL

